

RÉGION NORMANDIE - AD NORMANDIE													RÉGION NORMANDIE AD NORMANDIE BDT	RÉGION NORMANDIE BPIFRANCE		NORMANDIE PARTICIPATIONS AD NORMANDIE	
DISPOSITIF	Fonds National de Solidarité	Impulsion Transition Numérique	Diag Tourisme	Panorama Xport	Impulsion Export	Impulsion Conseil	Covid-19 Trésorerie	Impulsion Développement Trésorerie	Impulsion Développement Investissement	Impulsion Développement Transmision/Reprise	Dispositif A.R.M.E	Avance de loyers	Impulsion Relance +	Prêt Croissance TPE Normandie	Prêt Rebond	Normandie Rebond	Normandie Prêts Participatifs
FORME DE DISPOSITIF(S)	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Subvention	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt	Accompagnement Prêt	Prêt	Prêt	Prêt	Prêt	Fonds propres	Prêts participatifs
OBJECTIF(S)	Financer la perte d'activité	Accompagner la transition numérique	Permettre aux entreprises du secteur du tourisme de redéfinir une stratégie	Identifier des marchés à l'international	Accompagner les entreprises dans leur stratégie et prospection à l'export	Favoriser l'accès au conseil sur des dimensions stratégiques : Amélioration de l'organisation industrielle Excellence environnementale et RSE Gestion du facteur humain Cybersécurité...	Financer un besoin de complément de trésorerie lié à la crise En complément de PGE Partage de risque avec la banque Dispositif temporaire	Financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) de croissance en complément d'un apport en fonds propres ou banques	Financer des nouveaux investissements : Nouveaux matériels, nouvelles machines de production, développement, ... Partager les risques avec la banque	Financer les rachats de parts ou de fonds Partager les risques avec la banque	Aider les entreprises confrontées à des difficultés économiques, pouvant mettre en jeu leur survie et les emplois, afin de rétablir leur situation	Avancer jusqu'à trois mois maximum de loyers commerciaux (octobre, novembre et décembre 2020) grâce à un prêt à 0 %, avec un différé de 18 mois	Financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) à 6 mois	Financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'investissement	Financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	Financer le redéploiement / développement	Financer le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) et de l'investissement en prêts participatifs Croître les fonds propres des entreprises en allégeant la pression financière
TPE (< 50 salariés)	✓	✓ < 10 p	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ ≤ 20 p	✓ > 3 p	✓	✓	✓
PME (< 250 salariés)			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓ ≤ 50 p	✓	✓	✓
ETI (< 5 000 salariés)					✓		✓	✓	✓	✓	✓					✓	
ARTISANS & COMMERÇANTS	✓	✓									✓		✓ ≤ 20 p	✓	✓		✓
ASSOCIATIONS	✓										✓	✓	✓ ≤ 20 p				✓
CIBLE(S)	Entreprises tous secteurs Entreprise étant concernée par une interdiction d'accueil du public ou subissant une perte d'au moins 50 % de chiffre d'affaires Salariés < 50 p	Artisans & Commerçants BtoC/ BtoB Salariés < 10 p	Entreprises du tourisme bénéficiant du label Qualité Tourisme Sites d'hébergement type hôtel ou sites de visite normands [musées, jardins ou parcs d'attractions]	Entreprises en BtoB TPE, PME primo exportatrices Spécial Relance : Entreprises qui exportent déjà mais qui souhaitent développer un nouveau marché suite à la crise sanitaire	Entreprises en BtoB TPE, PME primo exportatrices	Entreprises en BtoB majoritairement ou dont le marché est national ou international, ainsi que les entreprises du tourisme	Entreprises en BtoB majoritairement ou dont le marché est national ou international, ainsi que les entreprises du tourisme	Entreprises en BtoB majoritairement ou dont le marché est national ou international, ainsi que les entreprises du tourisme	Entreprises en BtoB majoritairement ou dont le marché est national ou international, ainsi que les entreprises du tourisme	Entreprises en BtoB majoritairement ou dont le marché est national ou international, ainsi que les entreprises du tourisme	Toutes entreprises ou structures, ayant au moins un établissement en Normandie à l'exclusion des entreprises individuelles et des SCI	TPE et associations du secteur marchand Salariés < 20 p	Entreprises BtoC et BtoB Associations	Artisans & Commerçants BtoC/ BtoB Entreprises de plus de 3 ans et plus de 3 ETP	Toute cible Entreprises BtoC et BtoB 12 mois d'exercices minimum	PME, ETI en BtoB Industrie/ services et filières d'excellence régionale	Entreprises normandes de tous secteurs d'activité Entreprises disposant d'un modèle économique solide, temporairement fragilisées Entreprises dont la dette contractée pendant la crise a impacté leurs fonds propres et leurs capacités d'investissement
SECTEURS NON ÉLIGIBLES		Franchises Professions réglementées Professions libérales Activités de banque et assurance	Entreprises n'ayant pas le label Qualité Tourisme	Sociétés financières, d'assurance, de gestion de biens immobiliers, logistique et négoce sous réserve	Sociétés financières, d'assurance, de gestion de biens immobiliers, logistique et négoce sous réserve	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers	Entreprises ou associations en difficulté Micros-entreprises, autoentrepreneurs, et affaires personnelles (hors ent. individuelles) Assurances Sociétés immobilières et financières	Micros-entreprises, auto-entrepreneurs, et affaires personnelles (hors ent. individuelles) Assurances Sociétés immobilières et financières Entreprises ou associations en difficulté	Activités d'intermédiation financières Secteurs agricoles ayant un code NAF section A01 et A02 Promotion et de locations immobilières y compris SCI Entreprises individuelles	Activités d'intermédiation financières Secteurs agricoles ayant un code NAF section A01 et A02 Promotion et de locations immobilières y compris SCI Entreprises individuelles		
MODALITÉS	Cas des entreprises ayant subi une fermeture administrative : Montant de l'aide mensuelle : 10 000 € en 20 % de leur CA en 2019 Cas des entreprises des secteurs de la culture, du tourisme, du sport, de l'événementiel : Montant de l'aide mensuelle : jusqu'à 10 000 € Cas des entreprises des autres secteurs : Montant de l'aide mensuelle : 1 500 €	Subvention à 50 % [jusqu'à 5 000 €] Financement : Mise en place de site web ou de solutions de commerce en ligne Solutions de click&collect Audit et diagnostic Logiciel Formation Investissements CRM, logiciels, matériels informatiques, télétravail, ...	Subvention à 100 % pour : Évaluation du potentiel et premiers conseils Mise en évidence des forces et axes d'amélioration Définition d'une stratégie de développement, de modernisation, de rebond, de promotion ou de diversification de votre activité, à court et moyen terme Élaboration d'un plan d'actions opérationnel en adéquation avec les moyens, identification des priorités et hiérarchisation	Subvention à 100 % pour : Évaluation du potentiel de l'entreprise et premiers conseils Identification des marchés cibles Élaboration d'un plan d'actions	2 dispositifs pour aider les entreprises à prospecter et à construire leur stratégie export : Subvention à 50 % Impulsion Export [jusqu'à 75 000 €] Ticket Modérateur (opéré par Business France) Spécial Relance : subvention de 80 % pour la participation aux salons prioritaires identifiés Ticket Modérateur : subvention à 80 % pour les phases de prospection directe à l'international, accompagnées par Business France [uniquement pour les TPE et PME]	Subvention de 50 % de la prestation d'un expert dans la limite de 15 000 € par demande	Prêt à 0 % sans garantie : Mobilisation d'une aide à la trésorerie en contrepartie d'un prêt bancaire remboursable sur 4 ans avec un différé d'1 an Plafonné à 300 000 €	Prêt à 0 % sans garantie, de 35 000 € à 1 M€ : Financement des projets de développement nécessitant du BFR de croissance Amortissement : 5 ans dont 1 an de différé Contrepartie : 1 pour 1 en fonds propres 1 pour 1 fonds privé [banque ou apports]	Prêt à 0 % sans garantie, de 37 500 € à 1 M€ : Financement investissement productif à partir de 150 000 € de dépenses Prêt à 0 % de 25 % de l'assiette éligible, conditionné aux fonds propres de l'entreprise et à un plan de financement bouclé [co-financement avec les partenaires bancaires] Amortissement : 7 ans dont 2 ans de différé	Prêt à 0 % sans garantie, de 37 500 € à 1 M€ : Financement acquisition de fonds de commerce ou parts de société à partir de 150 000 € de dépenses Prêt à 0 % de 25 % de l'assiette éligible, conditionné aux fonds propres de l'entreprise et à un plan de financement bouclé Amortissement : 7 ans dont 2 ans de différé	Trois outils d'appui complémentaires : Ingénierie de conseil Financement de conseils externes Financement des besoins en renforcement de trésorerie et investissement (y compris pour les reprises d'entreprises en difficulté)	Plancher : 5 000 € pour les 3 mois de loyers cumulés [si la somme des 3 loyers n'arrive pas à 5 000€, le prêt à 0 % proposé sera automatiquement de 5 000 €] Plafond maximum de l'avance remboursable : 20 000 € pour les entreprises 30 000 € pour les associations	Prêt à 0 % sans garantie : Pour les entreprises : prêts de 5 000 € à 20 000 € Pour les associations : prêts de 5 000 € à 30 000 € + 5 000 € si secteurs prioritaires Financement jusqu'à 100 % des projets nécessitant du BFR Amortissement : 5 ans dont 2 ans de différé	Prêt de 10 000 à 50 000 € : Financement des projets de développement des entreprises de plus de 3 ans et employant plus de 3 salariés Prêt participatif à taux bonifié Durée : 5 ans dont 1 an de différé Partenariat financier en 1 pour 1 obligatoire	Prêt à 0 % sans garantie, de 10 000 € à 50 000 € : Financement des projets nécessitant du BFR En contrepartie d'un prêt bancaire [recherché mais non obligatoire], il s'adresse aux entreprises de plus d'un an Durée 7 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement en capital	Apports en fonds propres : Tickets d'investissement de 1 M€ à 3 M€ Entreprises de taille significative, réalisant 3 à 150 M€ de CA	Prêt participatif à taux moyen de 2 % : 15 000 € à 500 000 €, plafonné à 25 % du CA ou aux besoins en trésorerie générés par la crise Une durée du prêt de 7 ans avec un différé total du capital L'apport en fonds propres ou le financement d'un établissement financier ou bancaire privé sera recherché mais non obligatoire
CONTACT	Impots.gouv	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	AD NORMANDIE	bpi france	bpi france	AD NORMANDIE PARTICIPATIONS	AD NORMANDIE
LIEN	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	02 31 06 89 00 arme@normandie.fr	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici	Cliquez ici